

diplomatie Samedi 16 novembre 2013

La neutralité relative de la Suisse

Par S. Bu.

Avant, pendant, après la Guerre froide: autant de configurations différentes

Dans la séance du Conseil fédéral du 23 novembre 1963, le collège gouvernemental soulève aussi des craintes quant à la neutralité suisse. Participer à des obsèques équivaut-il à une visite d'Etat, de courtoisie? Les réflexions illustrent les difficultés de la Suisse neutre à manœuvrer dans un contexte nouveau. «A partir de 1942-1943, quand se dessine peu à peu la défaite de l'Allemagne nazie, la neutralité suisse, explique Sacha Zala, fait l'objet de très fortes pressions et ne veut plus dire grand-chose. Mais la création des deux Allemagne de l'Ouest et de l'Est en 1949 rend irréversible la logique de la Guerre froide. Celle-ci permet à la Suisse de revitaliser sa politique de neutralité. Les Américains y voient aussi un intérêt d'avoir un pays neutre dans ce monde bipolaire.»

Mais s'agit-il d'une stricte neutralité? En novembre 1963, la Suisse est déjà ancrée dans le camp occidental, notamment au plan commercial. «L'accord américano-suisse Hotz-Linder de 1951, (tenu longtemps secret) interdisant à la Suisse d'exporter sa technologie aux pays communistes montre que la Confédération accepte les règles du jeu américaines», précise le directeur des Documents diplomatiques. La présence officielle du conseiller fédéral Wahlen aux funérailles de JFK n'aura pas d'impact sur la neutralité, que les Américains verront pourtant sous un regard différent à la fin de la Guerre froide. «Faut-il s'étonner que l'affaire des fonds en déshérence ou du secret bancaire éclate à partir des années 1990, s'interroge Sacha Zala. La Suisse constate alors qu'elle se trouve seule, sans amis.»